

## Auto-diagnostic mesures sécheresse

*Cette fiche vise à permettre à chaque exploitant de réaliser un auto-diagnostic pour se situer par rapport aux exigences réglementaires qui lui sont applicables quand un seuil sécheresse (vigilance, alerte, alerte renforcée et crise) est dépassé.*

### **Référentiel réglementaire**

**Arrêté du 30 juin 2023**

**relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement**

**Note nationale d'application de l'arrêté ministériel du 13/08/24**

> Nom de l'établissement :

> Commune :

## 1/ Liste des points de prélèvement en eau de l'établissement

Compléter le tableau suivant :

Point de prélèvement	Usage de l'eau prélevée	Milieu de prélèvement	Présence d'un compteur	Fréquence de relevé du compteur
1		<input type="checkbox"/> Réseau AEP <input type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Quotidienne <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bimensuelle <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> <input type="text"/>
2		<input type="checkbox"/> Réseau AEP <input type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Quotidienne <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bimensuelle <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> <input type="text"/>
3		<input type="checkbox"/> Réseau AEP <input type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Quotidienne <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bimensuelle <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> <input type="text"/>
4		<input type="checkbox"/> Réseau AEP <input type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Quotidienne <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bimensuelle <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> <input type="text"/>

\* Cet autodiagnostic est basé sur les dispositions de l'arrêté ministériel. Il convient de vérifier, notamment en cas de satisfaction à l'une des exemptions visées par cet arrêté, si les dispositions relatives à l'arrêté sécheresse départemental pouvant s'appliquer à l'établissement le cas échéant.

## 2/ Volume de référence pour chaque milieu de prélèvement

*Préciser les valeurs suivantes, en prenant en compte les jours de période normale d'activité (hors jours de fermeture, de dysfonctionnements...)*

**N°1** - Milieu de prélèvement  Réseau AEP  
 Forage  
 Cours d'eau

> Moyenne des volumes journaliers prélevés sur l'année 2024 :

> Moyenne des volumes journaliers prélevés sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2024 :

> Volume incompressible (si différent de 5%) :

A justifier :

### > Volume servant de référence au calcul de réduction

(maximum entre les 2 moyennes calculées précédemment, volume incompressible déduit) :

**N°2** - Milieu de prélèvement  Réseau AEP  
 Forage  
 Cours d'eau

> Moyenne des volumes journaliers prélevés sur l'année 2024 :

> Moyenne des volumes journaliers prélevés sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2024 :

> Volume incompressible (si différent de 5%) :

A justifier :

### > Volume servant de référence au calcul de réduction

(maximum entre les 2 moyennes calculées précédemment, volume incompressible déduit) :

**N°3** - Milieu de prélèvement  Réseau AEP  
 Forage  
 Cours d'eau

> Moyenne des volumes journaliers prélevés sur l'année 2024 :

> Moyenne des volumes journaliers prélevés sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2024 :

> Volume incompressible (si différent de 5%) :

A justifier :

> **Volume servant de référence au calcul de réduction**  
(maximum entre les 2 moyennes calculées précédemment, volume incompressible déduit) :

### 3/ Application des mesures de réduction pour la période de sécheresse en cours

*Cocher le(s) cas correspondant(s) à la situation de l'établissement et remplir le(s) cadre(s) concerné(s)*

CAS n°1

**Une (ou plusieurs) installation(s) relève(nt) d'un secteur d'activité exempté des dispositions de l'arrêté ministériel (1° - Article 3)**

> Secteur d'activité concerné :

> Concerne  Toutes les installations de l'établissement  Une partie des installations

CAS n°2

**L'établissement a réduit son prélèvement d'eau d'au moins 20 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

> % d'économies d'eau atteint

> Détail du calcul (par rapport aux volumes prélevés) :

CAS N°3

**L'établissement utilise au moins 20 % d'eaux réutilisées par rapport son prélèvement d'eau d'au moins 20 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

> Technique mise en œuvre et % de réutilisation atteint :

> Détail du calcul (par rapport aux volumes prélevés) :

ux

DANS TOUS LES AUTRES CAS

**Alerte sécheresse**

Réduction du(des) prélèvement(s) d'eau de 5 % par rapport au(x) volume(s) définis plus haut (§2 : Volume servant de référence au calcul de réduction)

**Alerte sécheresse renforcée**

Réduction du(des) prélèvement(s) d'eau de 10 % par rapport au(x) volume(s) définis plus haut (§2 : Volume servant de référence au calcul de réduction )

**Crise sécheresse**

Réduction du(des) prélèvement(s) d'eau de 25 % par rapport au(x) volume(s) définis plus haut (§2 : Volume servant de référence au calcul de réduction )

**N°1** - Milieu de prélèvement  Réseau AEP

Forage

Cours d'eau

> Volume journalier à ne pas dépasser en période de sécheresse :

**N°2** - Milieu de prélèvement  Réseau AEP

Forage

Cours d'eau

> Volume journalier à ne pas dépasser en période de sécheresse :

**N°3** - Milieu de prélèvement  Réseau AEP

Forage

Cours d'eau

> Volume journalier à ne pas dépasser en période de sécheresse :